

Réunion du 30 avril 2025 (siège du District)

Procès-verbal N° 36

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : MME Anne-Cécile SIMOES, MM. Jean-Claude PIBOIN, Guy MARTIN

Excusés : MM. Bernard MAY, Lionel ERAY

**Le prochain tirage des Coupes du Conseil Départemental, du District SPORT  
COMM, et de l'Amitié  
se déroulera le jeudi 15 mai 2025 à 19h  
au siège de Sport COMM, 41 Bld du Pré Plantin à Nevers.**

**Lors de ces tirages, il sera effectué la remise des maillots.**

## COMPÉTITIONS MASCULINES

### INFORMATIONS

#### Rappel

- Concernant la programmation des rencontres en lever de rideau des matchs départementaux, les coups d'envoi des rencontres de niveau district en lever de rideau **se joueront à 12h30 au lieu de 13h00 pour les horaires d'été.**
- **Planning de journée**  
En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.
- **Correspondance**  
Toute correspondance émanant d'un club devra être rédigée par le biais de l'adresse mail officielle de ce dernier pour être prise en compte.
- **Terrain impraticable**  
Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement figurant dans l'annuaire du District. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte. Aussi, lors de la phase aller, et afin de préserver la régularité sportive de la compétition, la commission demande aux clubs d'appliquer la procédure N°1 avec envoi de l'arrêté municipal le vendredi avant 16 heures au secrétariat du District, de manière à pouvoir inverser la rencontre.

## 1 – MATCHS NON-JOUES

### DEPARTEMENTAL 1

CORBIGNY 1 / COULANGES 1 – match n°50023.2 du 16/03/2025 – fixé au 07/05/2025.

## 2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

### Journée du 25 mai 2025

#### Départemental 3 poule A

##### **MONTIGNY 1 / POUQUES 2 – match n°50332.2**

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 24/05 à 17h30.

Conformément au règlement du District de la Nièvre (annuaire page 69), les deux dernières journées doivent être disputées dans l'ordre prévu au calendrier et à la même heure (sauf contraintes liées aux équipes supérieures). Des dérogations peuvent être accordées s'il n'y a aucune incidence sur le classement.

Cette rencontre du 25/05 étant l'avant dernière journée et les deux clubs pouvant être concernés par une accession ou rétrogradation, **la Commission refuse cette demande de modification.**

## 3 – FORFAIT

#### Départemental 2 poule B

MOULINS 2 / NEVERS BANLAY 2 – match n°50179.2 du 27/04/2025

Forfait non déclaré de NEVERS BANLAY.

Amende 85€.

Frais de déplacement de l'arbitre à la charge du club de NEVERS BANLAY.

#### Départemental 3 poule B

E. ST REVERIEN 1 / SAUVIGNY 1 – match n°50356.2 du 27/04/2025

Forfait non déclaré de SAUVIGNY.

Amende 85€.

CHATILLON 1 / E. CORANCY CHATEAU 1 – match n°50354.2 du 27/04/2025.

Forfait déclaré de E. CORANCY CHATEAU.

Amende 40€.

## Critérium D4 à 8

DRUY BEARD 2 / VARZY 3 – match n°51122.2 du 27/04/2025.

Forfait déclaré de VARZY.

Amende 40€

## COMPETITIONS FEMININES

**Pour faire suite à de très nombreuses demandes de report, la Commission décide qu'à partir du 3 mars 2025, toute demande sans motif valable (même accord entre les 2 clubs) sera refusée, pour le bon déroulement du critérium féminin.**

### 1 – MATCHS NON-JOUES

#### CRITERIUM FEMININ POULE CONSOLANTE

GUERIGNY URZY 1 / ESN58 1 – match n°51346.2 du 16/03/2025 – reporté au 08/05/2025

#### CRITERIUM FEMININ POULE ELITE

COULANGES 1 / E. CORBIGNY CHATEAU – match n°51267.2 du 16/03/2025 – reporté au 08/05/2025

### 2 – TIRAGE ½ FINALES COUPE FEMININES BEAUTY SUCCESS

Résultats du tirage des ½ finales fixées le 11 mai 2025 :

Match n° 1 : COULANGES 1 / CLAMECY 1

Match n° 2 : VARZY 1 / ESN 58 1

**PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 07 MAI 2025 A 17H00**

Le Président  
Michel PINGUET



La secrétaire  
Anne-Cécile SIMOES



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F./